

LES PAYS DU BUECHI

De 2010 à 2011

LARAGNE-MONTÉGLIN

112

Aucun poste ne sera supprimé à l'école

L'ouverture de séance du dernier conseil municipal, le maire, Auguste Truphème, a présenté aux élus, Martine Lecointre, nouvelle directrice générale des services. Puis, dans une atmosphère souvent houleuse, les conseillers ont examiné les points figurant à l'ordre du jour, dont plusieurs ont néanmoins été votés à l'unanimité.

D'autres travaux pour le centre d'incendie et de secours

C'est ainsi qu'ils ont autorisé la signature de l'avenant n°1 au marché de travaux de construction du centre d'incendie et de secours, correspondant à des travaux supplémentaires pour

un montant de 14183,35 € HT, sur un lot dont le marché initial était de 263009,15 € HT. Ce qui porte le montant total du lot à 277192,50 € HT.

Le conseil municipal a approuvé la reconduction de l'opération Pass Foncier pour l'année 2010. Il a été décidé de n'octroyer des subventions que pour les demandes reçues en mairie au plus tard le 1^{er} décembre 2010, et de limiter le nombre des aides à trois pour l'année 2010. Des demandes de subventions, déposées avec retard par deux associations, ont tout de même été accordées. Une subvention de 1300 € est attribuée à l'association sportive du collège et 300 € sont alloués à l'association

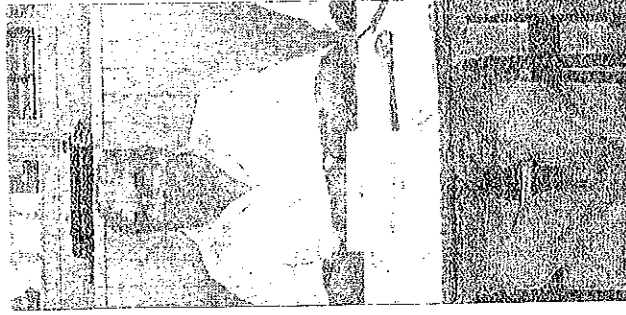
des amis de l'orgue.

Différentes subventions attribuées

Une subvention exceptionnelle de 200 € est accordée à l'association des déportés, internés et familles d'absents des Hautes-Alpes qui a organisé un voyage au camp de concentration du Struthof, voyage auquel ont participé des collégiens laragnais. L'association départementale d'information sur le logement apportant une aide à la commune dans le montage des dossiers dans le cadre du Pass Foncier, une subvention de 200 € lui est attribuée.

Lors de la séance du conseil d'école du 24 juin, une motion destinée à l'inspecteur

de l'Académie et dans laquelle les membres du conseil d'école expriment « leurs inquiétudes sur l'avenir de l'école publique et des moyens qui lui sont retrés », avait été adoptée par l'ensemble des participants. Il était demandé aux conseillers municipaux de prendre la même motion. Six conseillers ont voté contre après l'intervention d'Henriette Martinez qui, s'étant renseignée auprès de l'inspecteur d'Académie, a informé le conseil « qu'aucun retrait d'emploi n'était prévu pour les années 2010/2011 et 2011/2012 à l'école de Laragne-Montéglin. Tous les postes d'assistants d'éducation sont maintenus ».



Le maire, Auguste Truphème.